

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE  
ARRONDISSEMENT DE LANGON  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**SEANCE DU 9 JUILLET 2024**EXTRAIT DU REGISTRE DES PROCES-VERBAUX  
DU CCAS DE LA COMMUNE DE SAUVETERRE-DE-  
GUYENNE

L'an **deux mille vingt-quatre**, le neuf juillet à dix-sept heures, le Conseil d'administration du CCAS de la Commune de SAUVETERRE-DE-GUYENNE s'est réuni, en séance ordinaire, dans la Salle SOTTRUM (1<sup>er</sup> étage de l'hôtel de ville) sous la présidence de **Monsieur Christophe MIQUEU**, Président.

Date de convocation du Conseil d'Administration : 4 JUILLET 2024

Voix délibératives	M. Christophe <b>MIQUEU</b> , Président	Présent	
	Mme Véronique <b>DUPORGE</b> , Vice-Présidente	Excusée	Pouvoir donné à M. LAVERGNE
	M. Christian <b>BONNEAU</b> , Conseiller municipal	Présent	
	M. Edouard <b>HESPEL</b> , Conseiller municipal	Absent	
	M. Christian <b>LAVERGNE</b> , Conseiller municipal	Présent	
	Mme Sandra <b>LABONNE</b> , Conseillère municipal	Excusée	Pouvoir donné à Mme MICHEL
	M. Gilles <b>BUSSAC</b> , Conseiller municipal	Excusé	Pouvoir donné à Mme CHEVALIER
	Mme Véronique <b>DUBOURG-BOUNADER</b> , Conseillère municipale	Présente	
	Mme Esther <b>CORTAZAR-NAUZE</b> (UDAF - CDAFAL 33 (CNAFAL))	Excusée	Pouvoir donné à M. MIQUEU
	Mme Maryse <b>CHEVALIER</b> (Handicap – Handisup)	Présente	
	Mme Sylvette <b>VIGNAUD</b> (Vacances et familles)	Présente	
	Mme Arlette <b>MICHEL</b> (Amicale des Donneurs de Sang)	Présente	
Voix consultatives	Mme Eliane <b>AUDEBERT</b> (Les amis de la RPA)	Absente	
	Mme Monique <b>ARJAC</b> (Aînés de la Bastide)	Présente	
	Mme Mireille <b>GREAU</b> (Ancienne Vice-Présidente du Conseil d'Administration du CCAS)	Présente	
	Mme Marie-Joelle <b>JAUMAIN</b> (Ancienne membre du Conseil d'Administration du CCAS)	Absente	

Assistait également à la réunion : Madame Sophie SORIN, Directrice Générale des Services (DGS).

Le Président ouvre la séance en remerciant les membres du Conseil d'administration pour leur présence.

Il demande aux membres du Conseil d'Administration s'ils ont bien reçu le procès-verbal (PV) de la séance du 19 mars 2024 et si des observations sont à formuler.

Aucune remarque n'étant faite, le PV de la séance du 19 mars 2024 est adopté par le Conseil d'administration à l'unanimité de ses membres présents ou représentés.

## **1. POINT D'ETAPE SUR LA SITUATION DE L'EHPAD DE SAUVETERRE-DE-GUYENNE**

Le Président fait un bilan de la situation de l'EHPAD de Sauveterre-de-Guyenne, mettant en lumière les évolutions depuis le dernier CCAS.

Il rappelle tout d'abord que plusieurs visites sur site ont eu lieu :

Le 9 février 2024, Monsieur BALU, Directeur de l'habitat et de l'urbanisme au Conseil départemental de la Gironde, accompagné de Madame MONNIER, Directrice de Gironde Habitat, ont rencontré le Maire puis se sont rendus avec lui sur site pour visiter l'établissement avec le Directeur régional du Groupe Korian, la directrice de l'EHPAD et leurs équipes. L'objectif était d'évaluer l'état actuel de l'établissement, notamment en termes de travaux et de potentiel développement du site. La visite a

révélé la nécessité de rénover certaines chambres, ainsi que les possibilités intéressantes d'extension sur la parcelle, près du centre bourg.

| En avril 2024, l'ARS a également réalisé une visite technique.

| Le 15 mai 2024, une délégation de l'ARS, du Département de la Gironde et de la Mairie a effectué une visite après une réunion de négociation en Mairie. Cette visite a mis en évidence la nécessité de travaux par Korian, notamment en vue de la commission sécurité de 2024.

Lors de la réunion de négociation tripartite (ARS-CD33-Mairie) en présence notamment du Maire et du Vice-président du Département et de l'inspectrice de l'ARS, différentes options ont été discutées pour répondre aux besoins pluriels de la population :

- Déploiement d'un Centre de ressource territorial (CRT) pour soutenir le maintien à domicile des seniors grâce à un accompagnement renforcé ;
- Mise en place d'un accueil de jour afin de permettre aux aidants de se reposer et de prendre du répit ;
- Réflexion sur l'accueil des personnes âgées en situation de handicap, étant donné la présence d'un ESAT dans la commune et la commune voisine, St Brice ;
- Création d'une unité protégée pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer notamment – il s'agit d'une demande forte de la Mairie car il y a peu d'unités protégées dans le secteur (uniquement à RAUZAN) ;
- Chambres « d'EHPAD » classiques pour un accueil 24h/24.

Les décisions à prendre sont en effet complexes, car elles impliquent de prendre en compte plusieurs facteurs :

- Les coûts des travaux nécessaires pour rénover ou reconstruire l'établissement ;
- Les divers besoins de la population locale à satisfaire, allant de l'accompagnement des seniors au maintien à domicile en passant par la prise en charge des personnes âgées en situation de handicap ;
- Les procédures administratives à suivre, telles que les appels à candidatures pour trouver les partenaires adéquats ;
- La détermination du mode de gestion le plus approprié, qu'il s'agisse d'une gestion publique, privée ou partenariale ;
- La viabilité économique du projet, qui doit être évaluée pour garantir sa pertinence et sa durabilité dans le temps.

Toutes ces considérations rendent la prise de décision d'autant plus délicate, nécessitant une analyse approfondie et une concertation entre toutes les parties impliquées.

L'objectif reste et demeure de proposer une solution novatrice adaptée à la ruralité (un établissement pluridisciplinaire), offrant une gamme complète de services répondant aux besoins locaux.

**Points a priori acquis :**

| Maintien de l'emploi local, avec suspension du plan de licenciement.

| Engagement de Korian à céder le terrain gratuitement au futur gestionnaire et à financer la démolition si nécessaire pour la construction d'une nouvelle structure.

Le Président souhaite parvenir à un compromis de négociation prochainement, bien que le contexte politique actuel ait reporté l'échéance initiale de juin. Il s'agit de parvenir à un accord entre toutes les parties sur les solutions pertinentes à retenir, afin de pouvoir ensuite proposer un calendrier par étapes pour informer les résidents, les salariés, les familles, la population et les élus.

Le projet, dans son déploiement final, est estimé pour dans trois ans. Pour le Président, il est important de prendre en compte que le temps institutionnel est souvent plus long que celui des particuliers, et que cela nécessitera une communication claire et une gestion attentive des attentes de toutes les parties concernées.

Madame Vignaud demande si Korian accepte de nouvelles admissions au sein de l'EHPAD. Le Président répond qu'à la surprise générale, lors du dernier CVS de l'EHPAD, la Directrice a elle-même indiqué qu'elle ne comprenait pas pourquoi la plateforme Trajectoire était toujours fermée, alors même que c'est son groupe qui en avait demandé la fermeture.

Le Président précise qu'il a saisi cette occasion pour annoncer qu'un courrier serait envoyé pour demander la réouverture de Trajectoire. Un courrier a effectivement été adressé par la Mairie au Président du Conseil départemental et un autre suivra.

Monsieur Lavergne souhaite savoir s'il y a des places disponibles. Le Président répond que oui, mais il ne faut pas oublier que nous sommes dans une configuration post-septembre. Le potentiel d'accueil est en train d'être réévalué, et il y a des discussions sur la jauge. Toutefois, même avec une nouvelle jauge entre 25 et 30, il reste des places disponibles et plusieurs personnes ont été récemment admises. Les choses ont évolué, et les difficultés d'avant, où le Maire/Président du CCAS devait défendre chaque admission, ont changé. Désormais, Korian accepte les admissions plus facilement. Ce qui est une bonne chose.

## **A. LIEN SOCIAL, SOLIDARITE ET AIDE SOCIALE**

### **1. MISE EN PLACE D'UNE MUTUELLE COMMUNALE – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE DE SAUVETERRE-DE-GUYENNE ET LA MUTUELLE JUST (DELIBERATION N°2024/07/09)**

Le Président rappelle que le renoncement aux soins est une problématique nationale qui n'épargne pas les habitants de Sauveterre-de-Guyenne. L'absence de recours aux droits mais également les raisons financières constituent des freins majeurs qui peuvent expliquer les difficultés d'accès aux soins rencontrées par certains administrés.

Face à ce constat, le CCAS de la Ville de Sauveterre-de-Guyenne a décidé de soutenir ses habitants en facilitant l'accès à une complémentaire santé de qualité, pour les personnes qui le souhaitent, à un tarif accessible.

Pour ce faire, il a décidé de conclure un partenariat avec un organisme de prévoyance qui répond au double objectif qu'elle s'est fixée : la justice sociale et l'accès aux soins pour tous.

Le Président indique qu'à l'initiative du Conseil consultatif citoyen (CCC), co-présidé par M. LAVERGNE, deux organismes ont été reçus en Mairie : Actiom (qui fonctionne plutôt comme un courtier) et Just.

L'option proposée par Just semblait la plus pertinente pour le partenariat que nous souhaitons initier.

Sur demande du Président, Madame Mélissa LO, Chargée de développement JUST en Nouvelle-Aquitaine, présente – à travers un diaporama – la mutuelle.

Organisme affilié à la fédération nationale indépendante des mutuelles, la mutuelle JUST n'est pas liée à un courtier, propose des tarifs intéressants et dispose d'une expérience auprès de plus de 600 communes en France. Les bénéficiaires seront : les habitants de la commune, les TNS exerçant sur la commune, les agents territoriaux exerçant sur la Commune, les adhérents des associations présentes sur la Commune.

A travers ce partenariat, les engagements respectifs des parties sont les suivants :

- | La Ville a un rôle de relais de l'information et de facilitateur entre la mutuelle et les habitants de la commune. A ce titre, elle s'engage à mettre à la disposition de la mutuelle JUST, durant toute la durée du partenariat, des locaux afin de lui permettre d'organiser des permanences, notamment pour des réunions d'information. Elle s'efforcera également de communiquer vis-à-vis de ses habitants sur tout support à sa convenance.

La mutuelle JUST s'engage à :

- | Présenter annuellement les résultats quantitatifs et qualitatifs à la Commune ;
- | Tenir une permanence selon une fréquence à définir entre les Parties ; Cette permanence a pour vocation d'accueillir le public, l'informer, remplir les dossiers d'adhésion à la mutuelle et d'orienter vers les services compétents. Cette permanence est tenue par un professionnel de la mutuelle ;
- | Honorer les rendez-vous pris par les habitants pour l'exécution et le suivi de leur contrat de complémentaire santé ;
- | Mettre à disposition des bénéficiaires une gamme de complémentaire santé adaptée ;

- | Veiller à aborder les capacités financières avec le souscripteur et l'orienter le cas échéant vers les services compétents de la Commune. Pour cela, JUST s'engage à travailler en étroite collaboration avec les services de la Commune.
- | Respecter les conditions et garanties des contrats souscrits avec les bénéficiaires ;
- | Apporter tout le soin et toutes les diligences nécessaires et habituelles à exécuter les contrats de complémentaire santé qui lui auront été passés par les bénéficiaires de la Commune ;
- | Prendre à sa charge les supports de communication au profit des bénéficiaires ;
- | Envoyer le logo de la société JUST à la Commune.

La convention prendra effet à sa date de signature (soit le 9 juillet) jusqu'au 31/12/2024. Celle-ci sera reconduite tacitement pour des périodes de 1 an à compter du 1er janvier de chaque année, sauf dénonciation par l'une des parties.

M. le Président indique qu'il y aura une réunion publique de présentation devant la population, suivie de permanences régulières à Sauveterre. La première permanence se tiendra probablement à la mairie, puis dans la salle à côté du futur musée de la Bastide, rue des Trois Bourdons, où se trouvent déjà la mission locale, l'ERIP et le planning familial. Cet espace deviendra *in fine* une extension concrète du CCAS avec l'objectif de mutualiser cet espace de confidentialité.

M. Lavergne souhaite connaître la fréquence des permanences.

Mme LO explique qu'au début, il y a toujours une forme de curiosité avec beaucoup de personnes qui viennent. Il faudrait prévoir 2-3 jours pour le démarrage, puis une fois par mois en vitesse de croisière.

Étant donné que le forum des associations où la mutuelle Just sera présente le 14 septembre, il faudrait caler une réunion publique avant cette date relève Mme LO.

M. le Président demande confirmation sur le fait qu'il ne s'agira pas d'un contrat d'exclusivité. Mme LO répond que non, mais par expérience, lorsqu'il y a deux mutuelles, cela ne fonctionne pas bien et souvent l'une finit par se retirer. Avec la Mutuelle Just, elle assure qu'il n'y aura pas de tentatives de proposer autre chose (que la mutuelle) aux habitants.

M. Lavergne précise qu'en cas de rupture du partenariat avec la mairie, les bénéficiaires demeureront adhérents de Just. L'adhésion est individuelle et même en cas de déménagement dans une commune non adhérente, l'adhésion ne prendra pas fin.

M. le Président souhaite savoir pourquoi Just est peu implantée en Nouvelle-Aquitaine.

Mme LO indique qu'il s'agit de la région la plus jeune et qu'elle a été recrutée il y a un an et demi (avec un démarrage à Talence) pour développer la mutuelle Just dans ce territoire. Un gros travail de sensibilisation est en cours. À ce jour, Sainte-Terre et, en septembre, Beautiran sont également partenaires en Gironde. Pour Blaye, ils en sont à une phase de réflexion au niveau de la communauté de communes en raison de la compétence CIAS.

Mme LO sort de la salle pour que les membres puissent délibérer valablement.

M. le Président indique que ce qui l'a séduit à lui et aux membres du CCC c'est le côté structurant, non lucratif, c'est une mutuelle qui n'a rien d'autre à vendre.

Il indique avoir été moins convaincu par Actiom, trouvant leur accompagnement des citoyens moins satisfaisant.

M. Lavergne mentionne qu'il a recherché par hasard la mutuelle Just sur le site internet, et qu'il a eu des difficultés à trouver le contact initial. Selon le Président, il y a un véritable engagement humain ressenti chez Just, ce qui n'était pas le cas avec le courtier Actiom. Ce dernier ne travaille qu'avec une seule mutuelle, Pavillon de Mutualité, précise M. Lavergne.

Le Président souligne que cette offre doit être perçue comme une proposition faite aux citoyens. Il ajoute qu'il a discuté avec la Maire de Sainte-Terre, qui semble plutôt satisfaite de l'approche de Just.

Par ailleurs, le Président indique avoir reçu en mairie AXA. Une rencontre très attendue depuis plusieurs semaines par l'interlocutrice, qui habite à quelques kilomètres de Sauveterre. AXA propose des solutions compatibles avec tous les autres partenariats. Plusieurs communes du secteur ont été sollicitées et ont adhéré.

Le Président estime que pour le CCAS, travailler avec une mutuelle comme Just correspond davantage à l'ADN du secteur et à une démarche sociale et solidaire. La cible prioritaire est les personnes en situation de précarité, mais l'offre est ouverte à tout le monde.

M. Lavergne indique qu'au niveau du CCC, il y avait initialement une certaine méfiance. Ce n'est plus le cas maintenant et il y a tout à gagner, car les personnes en difficulté peuvent être reçues en permanence et, si nécessaire, être orientées vers la commune et/ou le CCAS.

Mme Vignaud demande si les tarifs sont intéressants. M. Lavergne répond qu'ils ont interrogé Actiom et Just sur trois situations individuelles pour comparer avec leur « mutuelle actuelle ». La comparaison est complexe, les prestations n'étant pas toujours similaires ou équivalentes. Pour l'un des cas, cela pourrait représenter une économie de 100 € par mois (il paie actuellement 240 € par mois). Pour le second, le coût passerait de 150 € à moins de 180 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

### DECIDE

- | **D'APPROUVER** le principe d'un partenariat entre le CCAS de Sauveterre-de-Guyenne et une mutuelle dans le but de faciliter l'accès aux sauveterriens qui le souhaitent à une complémentaire santé de qualité, à un tarif accessible,
- | **D'APPROUVER** le choix de la mutuelle Just comme organisme de mutuelle communale pour la Ville de Sauveterre-de-Guyenne,
- | **D'APPROUVER** les termes de la convention de partenariat liant la Ville à cet organisme.
- | **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tout document utile à l'exécution de la présente délibération.

## D. QUESTIONS DIVERSES

### 1. DEGRADATION DANS LE CADRE DES TRAVAUX SUR LE RESEAU D'EAU AU SEIN DE LA RESIDENCE AUTONOMIE

Madame Vignaud indique que les travaux auraient pu endommager de jolies vasques. Elle demande si le CCAS va dédommager ces dégradations.

Le Président précise qu'il ne s'agit pas d'un dossier du CCAS, mais que le CCAS a suivi les travaux comme (avec humour) les résidents d'ailleurs. Il assure qu'une solution sera trouvée pour réparer les dégâts.

Il rappelle que l'entreprise Laurière TP, mandatée par le CCAS, est intervenue pour renouveler les canalisations d'eau potable desservant tous les logements de la Résidence Autonomie Pringis. Ces travaux étaient nécessaires car le réseau, devenu très défectueux, provoquait de nombreuses fuites, entraînant des coûts élevés pour la collectivité. Par exemple, une facture de la SAUR a été reçue récemment en Mairie à hauteur de 11 000 €, sans possibilité de dégrèvement. De plus, les agents du service technique passaient beaucoup de temps à réparer ces fuites, particulièrement en été, ce qui causait des désagréments aux résidents. Les travaux incluent l'installation de robinets de coupure devant chaque logement afin d'éviter des coupures généralisées en cas de fuite.

L'emprunt contracté en 2001 pour l'acquisition de la résidence autonomie, d'un montant initial de 1 450 138,20 €, a été entièrement remboursé en 2023, libérant ainsi environ 85 000 € d'annuité. Ce remboursement permet de financer les travaux urgents de réhabilitation du site. En raison de leur coût, les travaux de réhabilitation du réseau d'eau seront réalisés en deux phases : la première en 2024 et la seconde en 2025, pour un coût total estimé à 110 911,92 € TTC.

Le Président précise qu'avant le début des travaux, une réunion a eu lieu le matin du 31 mai, autour de viennoiseries, dans la salle de restauration de la Résidence Pringis pour présenter les travaux aux résidents. Tout a été fait pour que cela se passe bien.

Madame Vignaud ajoute que l'entreprise a été très professionnelle et patiente. Le Président souligne également que le conducteur des travaux était très à l'écoute et que cette entreprise réalise actuellement des travaux dans la rue Saint-Léger.

Enfin, il assure que la voie sera refaite après les travaux pour que tout soit bien et confortable.

## **2. REMERCIEMENT AU CCAS**

Le Président fait part aux membres du CCAS des remerciements :

- | De Madame ARJAC pour la subvention reçue de la part du CCAS pour le fonctionnement de l'Association des aînés de la Bastide
- | Du Père Christophe pour le don fait à la paroisse de Sauveterre pour répondre aux besoins des gens de passage.

En clôture de séance, le Président invite les membres à participer à la soirée Archives, qui débutera à 19h00 en présence du Sous-Préfet et de la Directrice des Archives départementales pour le dépôt de deux pièces historiques de la Bastide : la charte de la Bastide et le registre de la jurade. La soirée comprendra également une conférence de la Directrice des Archives départementales sur la loi du 7 messidor an II.

La soirée se poursuivra ensuite sous la petite halle pour le "Mardi en Bastide," avec la diffusion du match de foot Espagne-France.

Plus aucune question n'étant inscrite à l'ordre du jour ni appelée des administrateurs, la séance est levée à 18H05.